

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 MARS 2024 A 19 HEURES

L'an **deux mil vingt-quatre**, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Etaients présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; M. Thierry LE BAIL ; M. Alain SILVESTRE ; Mme Dominique FAIVRE ; Mme Mélanie REVERDY ; M. Jean-Louis CUINET ; Mme Catherine ROBITAILLIE ; Mme Danijela DELORME ; M. Geoffrey LAMIA ; Mme Guénola ORRY

Excusés : Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON a donné pouvoir à M. Thierry LE BAIL ; Mme Nadeige LHOMME a donné pouvoir à Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Claude-Romain FARYS a donné pouvoir à M. Bertrand FRANET

Secrétaire de séance : Mme Evelyne GHIRARDI

DEFINITION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 12 voix pour**, M. Jacques de LOISY et M. Bertrand FRANET ne prennent pas part au vote

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver les zones d'accélération des énergies renouvelables mentionnées ci-dessous et figurant à la carte ci-annexée.

- Secteur URBANISE sur lequel est fléché de potentiels projets photovoltaïques en toiture de bâtiment et/ou sur les parkings ou zones de stationnement. Cela pourrait concerner les bâtiments publics notamment (salle des fêtes, groupe scolaire, mairie, atelier municipal) ou privés
- Secteur ZONE ACTIVITE sur lequel est fléché de potentiels projets photovoltaïques en toiture de bâtiment et/ou sur les parkings ou zones de stationnement.
- Secteur FORT/ANCIENNE DECHARGE sur lequel sont fléchés des potentiels projets de centrale photovoltaïque au sol
- Secteur AGRICOLE sur lequel sont fléchés des potentiels toutes formes d'énergies mais aussi de potentiels projets de méthanisation à l'exception des éoliennes
- Secteur COMBE RANFER : énergie hydroélectrique et stockage d'eau pluviale à usage partagé

PROJETS ZAER - HAUTEVILLE-LES-DIJON (CÔTE-D'OR)

Potentiel projets transition climat PORTFOLIO



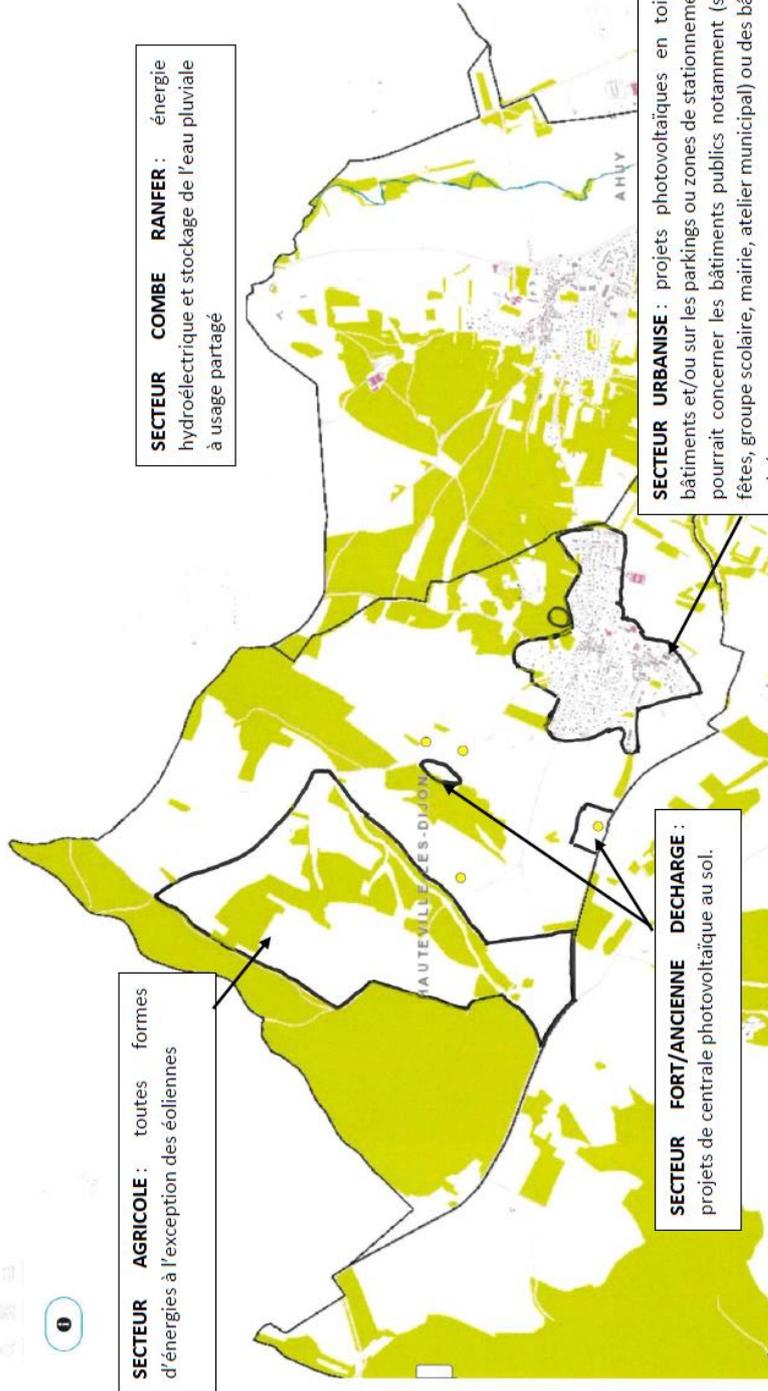
SECTEUR AGRICOLE : toutes formes d'énergies à l'exception des éoliennes

SECTEUR COMBE RANFER : énergie hydroélectrique et stockage de l'eau pluviale à usage partagé

SECTEUR FORT/ANCIENNE DECHARGE : projets de centrale photovoltaïque au sol.

SECTEUR URBANISE : projets photovoltaïques en toiture de bâtiments et/ou sur les parkings ou zones de stationnement. Cela pourrait concerner les bâtiments publics notamment (salle des fêtes, groupe scolaire, mairie, atelier municipal) ou des bâtiments privés.

SECTEUR ZONE ACTIVE : projets photovoltaïques en toiture de bâtiment et/ou sur les parkings ou zones de stationnement.



500m

Powered by Esri

MISE EN PLACE DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'instaurer la prime pouvoir d'achat exceptionnelle.
- d'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
- de prévoir les crédits correspondants au budget.

LE R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E. et C.I.A.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De modifier la délibération de 2016 instaurant le RIFSEEP, pour tenir compte des évolutions dans les effectifs
- D'instaurer le CIA pour se mettre en conformité avec la réglementation

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ORGANISATION D'UN ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE, DE GAZ ET DE PELLETS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'accompagnement pour l'organisation d'un achat groupé d'énergies (électricité, gaz, pellets) entre la société WIKIPOWER, et la commune d'Hauteville-lès-Dijon, annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

ARTICLE 3 : PRECISE que les prestations réalisées par WIKIPOWER, telles que décrites dans la convention, seront entièrement gratuites pour la commune de Hauteville-lès-Dijon